

On n'a pu gêner qu'une. On lui a remis par la suite les appareils photographiques mais non les pellicules ni le carnet de notes.

Pendant toute la période de plus d'une heure au cours de laquelle on a fouillé et interrogé l'Attaché, le premier Attaché des Forces canadiennes à Moscou, le capitaine McDowall, et sa femme, qui occupaient un autre compartiment du même wagon, se sont vus refuser l'accès au compartiment du colonel Watson. On est également entré sans permission dans le compartiment du capitaine McDowall et l'on y a effectué une fouille.

Ne pouvant écarter le possibilité de nouvelles vexations, les Canadiens, à leur arrivée à destination, à Tokyo, ont abandonné leur projet de retourner à Moscou par le même trajet et choisi de rentrer directement par avion. Le lieutenant-colonel et madame Watson ont reçu les soins du médecin du navire soviétique qui les conduisait au Japon, et, par la suite, d'un médecin de Tokyo, pour les blessures qu'ils avaient subies au cours de l'incident du train.

L'ambassadeur du Canada en Union soviétique s'est plaint vigoureusement auprès du ministère des Affaires étrangères à Moscou de cette violation du statut diplomatique de Watson et des règles élémentaires de la courtoisie. Le ministère a refusé de recevoir la protestation, il a déclaré le lieutenant-colonel Watson persona non grata et demandé qu'il soit rappelé. Le ministère soviétique a allégué de nouveau que l'Attaché avait photographié un champ d'aviation militaire et prétendu qu'il ne s'était pas identifié auprès des officiers soviétiques et que son carnet de note constituait la "preuve" de son intention de mener une activité illégale.